REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 72 /PR-SGG

portant nomination de Sous-Préfets

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;

VU le Décret N°22/PR du 30 janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;

VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;

Sur la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Moukadam DJINADOU, précédemment Sous-Préfet de Sègbana, est nommé Sous-Préfet de Banikoara, en remplacement de Mr Pierre YERIMA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Mr Mamadou SALIOU, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Bembéréké, est nommé Sous-Préfet de Sègbana, en remplacement de Mr Moukadam DJINADOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 mars 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Sécurité,

Capitaine Barthélémy OHOUENS

Pr le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan
absent, le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales chargé de l'Intérim,

PR 4 - CS 6 - DAI 8 -